



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Fuite de 151'000 litres d'essence : le DSE dénonce Tamoil à la justice**

**Le Département de la sécurité et de l'environnement a dénoncé à la justice la société Tamoil, à Collombey, suite au déversement, le 14 novembre dernier, de plus de 150'000 litres d'essence dans la nappe phréatique et dans le Rhône. La conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE, particulièrement inquiète de l'état des bassins de rétention des réservoirs, a imparté à Tamoil un délai au 1er mai 2009 pour présenter un programme d'assainissement.**

Les 151'000 litres d'essence ont pu se déverser en raison du défaut d'une canalisation destinée à l'évacuation des eaux pluviales traversant un réservoir de stockage d'essence, situé sur territoire vaudois. Contrairement aux règles techniques, la vanne de vidange du bassin était restée ouverte, permettant à l'essence d'atteindre directement la station d'épuration de la raffinerie, perturbant fortement son fonctionnement. Une quantité non déterminée d'essence s'est ainsi écoulée dans le Rhône. Les canalisations d'évacuation n'étant pas étanches, l'essence s'est également écoulée dans le sol et dans la nappe phréatique. La fuite a duré au moins deux jours avant d'être détectée et annoncée aux services du Canton.

En 2007, le rapport d'un bureau d'ingénieurs confirmait les défauts majeurs relevés par les services de l'Etat dès 2002 concernant le mauvais état général des bassins de rétention des réservoirs présentant de nombreuses fissures et d'autres graves lacunes en matière de sécurité, en violation de la loi fédérale sur la protection de l'environnement.

La cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a ainsi décidé de dénoncer Tamoil sise à Collombey au juge d'instruction de l'Est vaudois et de lui impartir un délai jusqu'au 1er mai 2009 pour déposer un programme d'assainissement, les travaux devant être terminés au plus tard à fin 2012. La société est également sommée d'entreprendre immédiatement les mesures d'exploitation propres à éviter de nouvelles mises en danger. Cette décision est prise en coordination avec les

démarches entreprises par le Canton du Valais pour les installations de la raffinerie situées sur son territoire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 décembre 2008

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 078 697 11 18 - DSE, Robert Jeanneret, Service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 42